

LA VÉRITÉ ET RIEN QUE LA VÉRITÉ SUR LES TUYAUX EN FIBROCIMENT

Depuis trop longtemps déjà, un climat de confusion règne dans l'industrie et sème le doute chez certains quant à l'usage sécuritaire des tuyaux en ciment-amiante chrysotile pour la construction de bâtiments. Rétablissons donc les faits une fois pour toutes et levons le voile sur la vérité.

DANGER = ZÉRO

Établissons d'abord la distinction entre la fibre d'amiante et le ciment-amiante chrysotile en précisant qu'on ne travaille jamais avec de l'amiante libre. Utilisés à travers le monde depuis plus de cent ans, les tuyaux en fibrociment sont composés de 87% de ciment et de seulement 13% de fibres d'amiante chrysotile. Encapsulées dans une matrice de ciment, ces fibres d'amiante sont non friables, c'est-à-dire que le risque d'émission de particules dans l'air est NUL. Considérant d'une part le faible taux de concentration d'amiante chrysotile dans la composition des tuyaux et, d'autre part, le fait que la matrice qui les emprisonne soit stable, le fibrociment est sans danger pour la santé et l'environnement. Parallèlement, rappelons que l'EPA (Environmental Protection Agency) reconnaît l'usage sécuritaire des tuyaux en ciment-amiante. À une autre échelle, le gouvernement du Québec a récemment adopté une politique visant à accroître l'usage de produits contenant du chrysotile, notamment les produits en ciment-amiante chrysotile. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont pour leur part souligné l'apport des tuyaux en fibrociment pour le développement économique. La CSST applique de son côté une réglementation relative à son usage sécuritaire. Enfin, le ciment-amiante chrysotile est reconnu par divers Codes canadiens dont celui du bâtiment et de la plomberie. Bref, au grand dam des compétiteurs, contrairement à d'autres catégories d'amiante dont l'usage est strictement interdit (ex : le crocidolite), l'utilisation des tuyaux en ciment-amiante chrysotile n'a non seulement jamais été bannie, mais est fortement encouragée.

RESPIREZ PAR LE NEZ!

Pour les plus sceptiques, ajoutons ce qui suit. Il faut savoir que le paramètre à considérer pour évaluer la toxicité des fibres respirables est la «biopersistance». Or, des études récentes en 2004, sur la biopersistance réalisées par les scientifiques David Bernstein, Paul Smith et Rick Rogers ont clairement démontré que, de toutes les fibres analysées, ce sont les fibres d'amiante chrysotile qui s'éliminent le plus rapidement de l'organisme. En fait, lorsqu'elles sont inhalées, elles ont une biopersistance si courte, qu'elles anéantissent complètement les risques d'effets dommageables pour la santé.

LE CHRYSOTILE = DU SOLIDE

Saviez-vous que le chrysotile est une roche? Une roche qui recouvre les sols du monde entier et qui constitue les deux tiers de l'écorce terrestre? Cette richesse naturelle à propriétés multiples résiste entre autres aux flammes, à la moisissure, à la pression et au temps. On reconnaît depuis toujours que les matériaux à base de chrysotile prolongent la durée de vie des matériaux dans lesquels on les inclut. Utilisés dans les systèmes d'aqueduc et d'égout au Canada et à travers le monde depuis plus de 100 ans dans des conditions plus extrêmes que dans un bâtiment, les tuyaux en ciment-amiante chrysotile sont demeurés intacts. Qu'on se le dise, leur degré de résistance est tout à fait exceptionnel.

PLUS ÉCONOMIQUE, PLUS ACOUSTIQUE, PLUS ISOLANT

Outre le fait qu'elle s'installe sans risque, la tuyauterie en ciment-amiante chrysotile est plus économique que la tuyauterie en fonte. De plus, lors d'essais comparatifs entre les tuyaux en fibrociment et ceux fabriqués en fonte ou en PVC-DWV, il est apparu que ces derniers nécessitaient l'ajout d'un isolant pour égaler la performance acoustique des tuyaux en fibrociment. Enfin, d'autres essais ont révélé que les tuyaux en ciment-amiante chrysotile étaient également nettement supérieurs sur le plan de l'isolation contre le suintement.

CHOISIR LA PERFORMANCE

Résumons. Puisque l'utilisation des tuyaux en fibrociment dans la construction des bâtiments est tout à fait sécuritaire et conforme aux exigences de la loi, que leur longévité surpasse celle des produits concurrents, qu'ils sont moins chers, plus acoustiques et plus isolants, les bannir du marché québécois serait un non-sens. Une fois établie la non dangerosité d'un produit, le choix intelligent est d'opter pour la performance. En l'occurrence, les tuyaux en fibrociment.